

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## litions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## tique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

ND 46869

**MUPRAS**

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3523

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BENNIS FARIDA

Date de naissance :

Adresse : Rés. Raoud El Azhar Rue Ibn Hazem  
Apt B 102 Maakif Extension

Tél. :

Total des frais engagés : 1117,24 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Complément

Date de consultation : ..... / ..... / .....

Nom et prénom du malade : ..... Age : .....

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : .....

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : .....

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 11/11/2020

Signature de l'adhérent(e) :

sations pratiques :

claration par personne.

renoms de la personne malade doivent obligatoirement par les praticiens eux-mêmes chaque pièce transmise.

Maladie » doit être transmis dans les termes de votre contrat.

ces pour traitements spéciaux doivent être du traitement ainsi que le coefficient et le détail des honoraires.

pharmacie et les notes de frais d'analyses spéciaux doivent toujours être jointes aux ordonnances du médecin traitant photocopies des résultats (des analyses radiologiques).

s et les PPV (Prix Public de Vente) relatifs doivent être joints aux ordonnances pour contrôler les dates de péremption.

garantie aux enfants âgés de plus de 16 ans doivent produire annuellement une scolarité correspondant à l'année considérée.

de l'adhérent ne bénéficie d'aucun régime de remboursement, merci de le préciser sur le bulletin et joindre les pièces justificatives. Si cela en cours de contrat, vous devez nous fournir toutes les pièces justificatives nécessaires.

chirurgicales : Nous fournir une facture à clinique ou de l'hôpital précisant :

- a. Les honoraires du chirurgien et les coefficients des actes « K » correspondant à l'intervention.
- b. La ventilation des frais annexes (anesthésie, bloc opératoire etc...)
- c. Le nombre de jours d'hospitalisation et le compte rendu.
- d. Le détail des fournitures pharmaceutiques.

10. Maternité : Le versement de l'indemnité forfaitaire s'effectue sur présentation d'un extrait d'acte de naissance du/des nouveau(x) né(s).

11. Accident ou traumatisme : (autre que l'accident de travail) : merci de préciser les causes et circonstances en mentionnant la date, l'heure et le lieu.

12. Optique : La déclaration doit comporter la prescription médicale, la facture de l'opticien précisant les références des verres achetés.

13. Confidentialité : Si la maladie revêt un caractère confidentiel, merci d'en faire préciser la nature sous pli confidentiel cacheté à l'attention du médecin conseil de la compagnie.

14. Cas de grossesse : Vous devez nous le déclarer dès son diagnostic.

15. Pour les traitements médicaux à longue durée, la prise en charge est limitée à 3 mois.

16. Réclamations : Toute réclamation doit nous être formulée au plus tard dans un délai d'un (1) mois à compter de la date du dépôt du dossier maladie.



Déclaration maladie n° 1839657

À remplir par la société contractante

Numéro de police / catégorie .....

Numéro du bordereau .....

Numéro du sinistre .....

Matricule de l'assuré .....

Numéro d'affiliation à AXA Assurance Maroc .....

Cachet de l'entreprise

23017

À remplir par l'assuré

Nom : KABEY

Prénom : NED HILAL

N° de C.I.N : G 5139

Date de naissance : 03/01/1944

Montant des frais exposés : 5586,20 DH

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration.  
Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

le 12 Octobre 2012

Signature de l'assuré(e)

Données personnelles

Les données personnelles demandées par l'assureur ont un caractère obligatoire pour obtenir la souscription du présent contrat et l'exécution de l'ensemble des services qui y sont rattachés. Elles sont utilisées exclusivement à cette fin par les services de l'assureur et les tiers autorisés.

La durée de conservation de ces données est limitée à la durée du contrat d'assurance et à la période postérieure pendant laquelle leur conservation est nécessaire pour permettre à l'assureur de respecter ses obligations en fonction des délais de prescription ou en application d'autres dispositions légales.

Par ailleurs, la communication des informations de l'assuré/souscripteur est limitée aux communications obligatoires en fonction des obligations légales et réglementaires qui s'imposent à l'assureur et aux tiers légalement autorisés à obtenir lesdites informations.

L'assureur garantit notamment le respect de la loi n°09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Les données sont protégées aussi bien sur support physique qu'électronique, de telle sorte que leur accès soit impossible à des tiers non autorisés.

L'assureur s'assure que les personnes habilitées à traiter les données personnelles connaissent leurs obligations légales en matière de protection de ces données et s'y tiennent.

Les données à caractère personnel peuvent à tout moment faire l'objet d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition auprès du Service gestion des réclamations AXA Assurance Maroc par courrier à l'adresse : 120-122 Avenue Hassan II - 20 000 Casablanca.

De manière expresse, l'assuré/souscripteur autorise l'assureur à utiliser ses coordonnées à des fins de prospections commerciales en vue de proposer d'autres services d'assurance. Il peut s'opposer par courrier à la réception de sollicitations commerciales.

«conformément à la loi 09-08, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux traitements de vos données personnelles. Ce traitement a été autorisé par la CNDP sous le N° : A-A-343/2013».

Cadre réservé à AXA Assurance Maroc

Cachet de la cellule « bordereaux »

Cachet de la cellule « traitement »





# CENTRE DE BIOLOGIE DE CASABLANCA



INP 093001006

394, Boulevard Zerkouni – Résidence le Casablanca – Bourgogne – CASABLANCA  
Tél : 0522 27 48 96 – Fax : 0522 27 49 13 – Patente : 35405458 – INP : 093001006  
CNSS : 6369949 IF : 40110273 – ICE : 001699292000019

**FACTURE N° : 201000092**

Casablanca le 05-10-2020

**Mr KABBAJ Mohamed Hilal**

Date de l'examen : 05-10-2020

## Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
9105	Forfait traitement échantillon sanguin	E15	E
0106	Cholestérol total	B30	B
0111	Créatinine	B30	B
0118	Glycémie	B30	B
0119	Hémoglobine glycosylée	B100	B
0134	Triglycérides	B60	B
0135	Urée	B30	B
0439	Vitamine D	B450	B

Total des B : 730

TOTAL DOSSIER : 993.20 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : neuf cent quatre-vingt-treize dirhams vingt centimes.

Centre de Biologie de Casablanca  
Dr. Hassan Ouhaddou  
Santé publique



Quittance De Remboursement  
Maladie Maternite

Société : SAHAM ASSURANCE N° de sinistre : 20850724  
Contrat n° : 010 040036 / 07 N° dossier :  
N° d'affiliation : 23017 Date de survenance : 01/10/2020  
Matricule Société : 0 Date de traitement : 28/10/2020  
Assuré : KABBAJ MOHAMMED HILAL Date de remboursement : 28/10/2020  
Bénéficiaire : KABBAJ MOHAMMED HILAL Médecin : \*\*\*\*\*

Nature des prestations	Dépense réelles en dhs	Base de remboursement	Cof (nbre)	Taux en %	Remboursement autre Cie	Remboursement AXA
CONSULTATION GENERAL	200,00	200,00	0	80,00	0,00	160,00
ANALYSES B	993,20	993,20	0	80,00	0,00	794,56
MEDICAMENTS	4 393,00	4 393,00	0	80,00	0,00	3 514,40
	5 586,20	5 586,20			0,00	4 468,96

Observations : trt 3 mois

Informations :

**DR. BENJELLOUN EL MOSTAFA KAMAL**  
Omnipraticien

Diplômé en Diabétologie et Nutrition  
de L'Université de Bordeaux

Membre de la Société Francophone  
de Diabétologie (SFD)

Diplômé en Echographie Générale  
de la Faculté de Médecine de Montpellier

Diplômé en Médecine de Sport  
de la Faculté de Médecine de Rennes

Electrocardiogramme

Résidence El Mansour N° 12 - Bd. Ghandi  
Cabinet : 05 22 36 78 77 - Casablanca

Urgences : 06 61 32 74 20

الدكتور بن جلون المصطفى كمال  
طبيب عام

حاصل على دبلوم مرض السكري والتغذية  
من كلية الطب ببوردو

عضو في الجمعية الفرنسية  
لداء السكري

حاصل على دبلوم الفحص بالصدى  
من كلية الطب بمونبلي

حاصل على دبلوم الطب الرياضي  
من كلية الطب ببرين

تخطيط القلب

إقامة المنصور رقم 12 - شارع غاندي  
العيادة : 05 22 36 78 77 - الدار البيضاء

مستعجلات : 06 61 32 74 20

CASABLANCA, LE .....

Kabaj Hillel

$$43,30 \times 4 = 43,30$$

$$\begin{array}{r} 43,30 \\ \times 4 \\ \hline 173,20 \end{array}$$

(S.V)

PHARMACIE BELKHAYA,  
Rte. d'Azemmour Soualem  
Douar Librairie Traifia  
Gsm : 06 69 25 05 44  
Tel : 05 22 86 97 78

$$368,00 \times 3 = 1104,00$$

1083,00 - 1104,00 = - 21,00

$$159,40 \times 3 = 478,20$$

(S.V)

$$72,00 \times 4 = 288,00$$

rebutih 10

180,00

(S.V)

$$563,00 \times 4 = 2252,00$$

corrigee 10

(S.V)

Treatment de Zaydy

E-mail : drkamalbenj@yahoo.fr

$31,30 \times 3 = 93,90$  ~~by~~ since  $\approx 0$  (S.V)  
 $201,00 \times 1 = 201,00$  ~~by~~ (S.V)  
 $56,60 \times 3 = 169,60$  ~~by~~ (S.V)  
1 St) x Sunday  
1 St) x Sunday  
1 St) x Sunday

**Dr. BENJELLOUN M.KAMAL**  
 Diplômé en Médecine à l'Université de Tunisie  
 Diplômé en Lettre d'Arts de Sport de Sciences  
 Diplômé en Administration Générale de Commerce  
 Relance et Marketing à l'Université d'Alger  
 Tel. 05 22 26 76 77 - 05 22 26 76 80

$T = 4.39^{\circ} \text{C}$

**PHARMACIE BELKHAYA**  
 Rte. d'Azemmour Soualem Traïffa  
 Dowar Lbrahme 25 05 44  
 GSM : 06 69 25 97 78  
 Tel 05 22 96 97 78

**DR. BENJELLOUN EL MOSTAFA KAMAL**  
Omnipraticien

Diplômé en Diabétologie et Nutrition  
de L'Université de Bordeaux

Membre de la Société Francophone  
de Diabétologie (SFD)

Diplômé en Echographie Générale  
de la Faculté de Médecine de Montpellier

Diplômé en Médecine de Sport  
de la Faculté de Médecine de Rennes

Electrocardiogramme

Résidence El Mansour N° 12 - Bd. Ghandi  
Cabinet : 05 22 36 78 77 - Casablanca

Urgences : 06 61 32 74 20

الدكتور بن جلون المصطفى كمال  
طبيب عام

حاصل على دبلوم مرض السكري والتغذية  
من كلية الطب ببوردو

عضو في الجمعية الفرنسية  
لداء السكري

حاصل على دبلوم الفحص بالصدى  
من كلية الطب بمونبلي

حاصل على دبلوم الطب الرياضي  
من كلية الطب ببرين

تخطيط القلب

إقامة المنصور رقم 12 - شارع غاندي  
العيادة : 05 22 36 78 77 - الدار البيضاء  
مستعجلات : 06 61 32 74 20

CASABLANCA, LE

og - dd - 2020  
الدار البيضاء، في

Kabaj Hillel

$$43,30 \times 4 = 173,20$$
$$\begin{array}{r} 43,30 \\ \times 4 \\ \hline 173,20 \end{array}$$

(S.V)

PHARMACIE BELKHAYA,  
Rte d'Azemmour Soualem  
Dover Librairie Traiteur  
Gsm : 06 69 25 05 44  
Tel : 05 22 86 97 78

$$362,00 \times 3 = 1083,00$$
$$\begin{array}{r} 362,00 \\ \times 3 \\ \hline 1083,00 \end{array}$$

(S.V)

1083,00 - 181 (1) le malin

$$159,40 \times 3 = 478,20$$
$$\begin{array}{r} 159,40 \\ \times 3 \\ \hline 478,20 \end{array}$$

(S.V)

$$72,10 \times 3 = 72$$
$$\begin{array}{r} 72,10 \\ \times 3 \\ \hline 216,30 \end{array}$$

(S.V)

$$563,00 \times 4 = 2252,00$$
$$\begin{array}{r} 563,00 \\ \times 4 \\ \hline 2252,00 \end{array}$$

(S.V)

Treatment all Sunday

E-mail : drkamalbenj@yahoo.fr

$$\begin{array}{r}
 31,30 \times 3 = 93,90 \\
 \hline
 201,00 \times 1 = 201,00 \\
 \hline
 56,60 \times 3 = 169,60
 \end{array}$$

(S.V.)

1 St) x Sunday

Daffodilwood (S.V.)

1 St) (S.V.)

1 St) x Sunday

**Dr. BENJELLOUN M.KAMAL**  
 Diplômé en Biostatistique à l'Université de Strasbourg  
 Diplômé en Lettres et docteur de droit de Nançay  
 Diplômé en Médecine à l'Université de Montpellier  
 Reçu au concours de l'Ordre National des Médecins  
 Tél. 05 12 26 78 77 - 06 69 25 05 44  
 fax 05 12 26 78 77 - 06 69 25 05 44

$T = 4.393^{\circ}$

**PHARMACIE REIKHAY**, T  
 Rte. d'Azemmour Soualem  
 Douar Lbrienna 25 05 44  
 Gam : 06 69 25 05 44  
 Tel 05 22 96 97 78

Le Médecin

#### **Ents concernant le patient**

Kalshia

www.ijerpi.org

ance .

Maladie : ~~Varicelle~~

Breve de la sucesión.

*L'importante è soprattutto la cura*

*Le rôle de l'agent avec son client*

—  
—  
—

.....

(à remplir par le Médecin)

**ordonnances (à remplir par le Pharmacien)**

ordonnance	Montant de la facture	Cachet du pharmacien attestant le paiement de la f.cure
2020	4.393,00	PHARMACIE D'ALKHA Rte. d'Azempsou 1500 Alkha Douar Zouanima / Tarma Gsm : 06 89 25 05 44 Tél : 05 22 96 97 78
N° ICE		N° INP
N° ICE		N° INP

## **Analyses - Radiographies**

05.10.26	Designation des coefficients	Montant des honoraires du radiologue	Signature et cachet du laboratoire ou du radiologue
	B730	993,60	OT
N° ICE		N° INP	INPE : 093001006
N° ICE		N° INP	
N° ICE		N° INP	

Actes médicaux ou paramédicaux - Auxiliaires médicaux

Devis  Nombre de séances : ..... Établi le : .....  
Facture  Nombre de séances : ..... Établi le : .....

Cadre réservé à AXA Assurance Maroc

Médecin conseil

Fiche dossier

ions pratiques :

oration par personne.

oms de la personne malade doivent  
igatoirement par les praticiens eux-  
que pièce transmise.

aladié » doit être transmis dans les  
uels de votre contrat.

es pour traitements spéciaux doivent  
te du traitement ainsi que le coefficient  
nt et le détail des honoraires.

pharmacie et les notes de frais d'analyses  
ents spéciaux doivent toujours être  
des ordonnances du médecin traitant  
hotocopies des résultats (des analyses  
s radiologiques).

s et les PPV (Prix Public de Vente) relatifs  
nts doivent être joints aux ordonnances  
t à contrôler les dates de péremption.

la garantie aux enfants âgés de plus de  
rent doit produire annuellement un  
scolarité correspondant à l'année  
considérée.

de l'adhérent ne bénéficie d'aucun régime  
ce, merci de le préciser sur le bulletin  
et joindre les pièces justificatives. Si cela  
n cours de contrat, vous devez nous  
r toutes les pièces justificatives nécessaires.

s chirurgicales : Nous fournir une facture  
la clinique ou de l'hôpital précisant :

- a. Les honoraires du chirurgien et les coefficients des actes « K » correspondant à l'intervention.
- b. La ventilation des frais annexes (anesthésie, bloc opératoire etc...)
- c. Le nombre de jours d'hospitalisation et le compte rendu.
- d. Le détail des fournitures pharmaceutiques.

10. Maternité : Le versement de l'indemnité forfaitaire s'effectue sur présentation d'un extrait d'acte de naissance du/des nouveau(x) né(s).

11. Accident ou traumatisme : (autre que l'accident de travail) : merci de préciser les causes et circonstances en mentionnant la date, l'heure et le lieu.

12. Optique : La déclaration doit comporter la prescription médicale, la facture de l'opticien précisant les références des verres achetés.

13. Confidentialité : Si la maladie revêt un caractère confidentiel, merci d'en faire préciser la nature sous pli confidentiel cacheté à l'attention du médecin conseil de la compagnie.

14. Cas de grossesse : Vous devez nous le déclarer dès son diagnostic.

15. Pour les traitements médicaux à longue durée, la prise en charge est limitée à 3 mois.

16. Réclamations : Toute réclamation doit nous être formulée au plus tard dans un délai d'un (1) mois à compter de la date du dépôt du dossier maladie.



Déclaration maladie n° 1839657

À remplir par la société contractante

Numéro de police / catégorie .....

Numéro du bordereau .....

Numéro du sinistre .....

Matricule de l'assuré .....

Numéro d'affiliation à AXA Assurance Maroc .....

Cachet de l'entreprise

23017

À remplir par l'assuré

Nom : KABBAJ

Prénom : Abd HILAL

N°de C.I.N : G 5139

Date de naissance : 03/01/1944

Montant des frais exposés : 5586,20

DH

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration.

Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

le 12 Octobre 2012

Signature de l'assuré(e)

#### Données personnelles

Les données personnelles demandées par l'assureur ont un caractère obligatoire pour obtenir la souscription du présent contrat et l'exécution de l'ensemble des services qui y sont rattachés. Elles sont utilisées exclusivement à cette fin par les services de l'assureur et les tiers autorisés.

La durée de conservation de ces données est limitée à la durée du contrat d'assurance et à la période postérieure pendant laquelle leur conservation est nécessaire pour permettre à l'assureur de respecter ses obligations en fonction des délais de prescription ou en application d'autres dispositions légales.

Par ailleurs, la communication des informations de l'assuré/souscripteur est limitée aux communications obligatoires en fonction des obligations légales et réglementaires qui s'imposent à l'assureur et aux tiers légalement autorisés à obtenir lesdites informations.

L'assureur garantit notamment le respect de la loi n°09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Les données sont protégées aussi bien sur support physique qu'électronique, de telle sorte que leur accès soit impossible à des tiers non autorisés.

L'assureur s'assure que les personnes habilitées à traiter les données personnelles connaissent leurs obligations légales en matière de protection de ces données et s'y tiennent.

Les données à caractère personnel peuvent à tout moment faire l'objet d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition auprès du Service gestion des réclamations AXA Assurance Maroc par courrier à l'adresse : 120-122 Avenue Hassan II - 20 000 Casablanca.

De manière expresse, l'assuré/souscripteur autorise l'assureur à utiliser ses coordonnées à des fins de prospections commerciales en vue de proposer d'autres services d'assurance. Il peut s'opposer par courrier à la réception de sollicitations commerciales.

«conformément à la loi 09-08, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux traitements de vos données personnelles. Ce traitement a été autorisé par la CNPD sous le N° : A-A-343/2013».

Cadre réservé à AXA Assurance Maroc

Cachet de la cellule « bordereaux »

Cachet de la cellule « traitement »

01/19  
Réf : GOO 1021

**DR. BENJELLOUN EL MOSTAFA KAMAL**  
Omnipraticien

Diplômé en Diabétologie et Nutrition  
de L'Université de Bordeaux

Membre de la Société Francophone  
de Diabétologie (SFD)

Diplômé en Echographie Générale  
de la Faculté de Médecine de Montpellier

Diplômé en Médecine de Sport  
de la Faculté de Médecine de Rennes

Electrocardiogramme

Résidence El Mansour N° 12 - Bd. Ghandi  
Cabinet : 05 22 36 78 77 - Casablanca

Urgences : 06 61 32 74 20

**الدكتور بن جلون المصطفى كمال**  
**طبيب عام**

حاصل على دبلوم مرض السكري والتغذية  
من كلية الطب ببوردو

عضو في الجمعية الفرنسية  
لداء السكري

حاصل على دبلوم الفحص بالصدى  
من كلية الطب بمونبلي

حاصل على دبلوم الطب الرياضي  
من كلية الطب ببرين

تخطيط القلب

إقامة المنصور رقم 12 - شارع غاندي  
العيادة : 05 22 36 78 77 - الدار البيضاء

مستعجلات : 06 61 32 74 20

01 Oct 2020

CASABLANCA, LE .....

الدار البيضاء، في .....

Kalbaj Hiba

- Hb AIC
- glycémie à jeun
- chl. totale,
- Triglycérides
- DFG par rapport
- Vell
- gtf

**DR BENJELLOUN EL KAMAL**  
Diplômé en Diabétologie et Nutrition de Bordeaux  
Diplômé en Médecine de Sport de Rennes  
Diplômé en Echographie Générale de Montpellier  
Résidence El Mansour N° 12 Bd. Ghandi - Casablanca  
Tél. 05 22 36 78 77      GSM: 06 61 32 74 20

E-mail : drkamalbenj@yahoo.fr

Dr. Benjelloun El Kamal  
Résidence El Mansour N° 12 Bd. Ghandi  
Casablanca  
Tél. 05 22 36 78 77



# CENTRE DE BIOLOGIE DE CASABLANCA



394, Boulevard Zerkouni – Résidence le Casablanca – Bourgogne – CASABLANCA  
Tél : 0522 27 48 96 – Fax : 0522 27 49 13 – Patente : 35405458 – INP : 093001006  
CNSS : 6369949 IF : 40110273 – ICE : 001699292000019

**FACTURE N° : 201000092**

Casablanca le 05–10–2020

**Mr KABBAJ Mohamed Hilal**

Date de l'examen : 05–10–2020

## Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
9105	Forfait traitement échantillon sanguin	E15	E
0106	Cholestérol total	B30	B
0111	Créatinine	B30	B
0118	Glycémie	B30	B
0119	Hémoglobine glycosylée	B100	B
0134	Triglycérides	B60	B
0135	Urée	B30	B
0439	Vitamine D	B450	B

Total des B : 730

**TOTAL DOSSIER : 993.20 DH**

Arrêtée la présente facture à la somme de : neuf cent quatre-vingt-treize dirhams vingt centimes.

Centre de Biologie de Casablanca  
Dr. Hassan Ouerghi, Directeur  
0522 27 48 96



**CENTRE DE BIOLOGIE DE CASABLANCA**  
**مختبر التحاليل الطبية**  
**Laboratoire de Biologie Médicale**

BIOCHIMIE - HEMATOLOGIE - BACTERIOLOGIE - VIROLOGIE - IMMUNOLOGIE - PARASITOLOGIE - MYCOLOGIE - PM.A.



د. هشام الوزاني التهامي

Dr. Hicham OUAZZANI TOUHAMI

Pharmacien Biogiste

Ancien Interne et Attaché au C.H.U. de Montpellier  
D.U. de Fertilité Humaine de la Faculté de Médecine  
de Montpellier - D.U. d'Assurance Qualité de la Faculté  
de Pharmacie Paris V

**cofrac**



ACCREDITATION N° 8-1177

Portées disponibles

sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

Seuls les résultats identifiés  
par le symbole [AC] sont couverts  
par l'accréditation

Dossier ouvert le : 05-10-2020

Prélevé le : 05-10-2020

Édité le : 05-10-2020

**Mr KABBAJ Mohamed Hilal**

Réf dossier: 20100396

Dr EL MOSTAFA KAMAL BENJELLOUN  
RES EL MANSOUR N 12 BG GHANDI  
CASABLANCA

Page N° : 1 / 4

Valeurs références

Antériorités

**BIOCHIMIE SANGUINE GÉNÉRALE ET SPÉCIALISÉE**

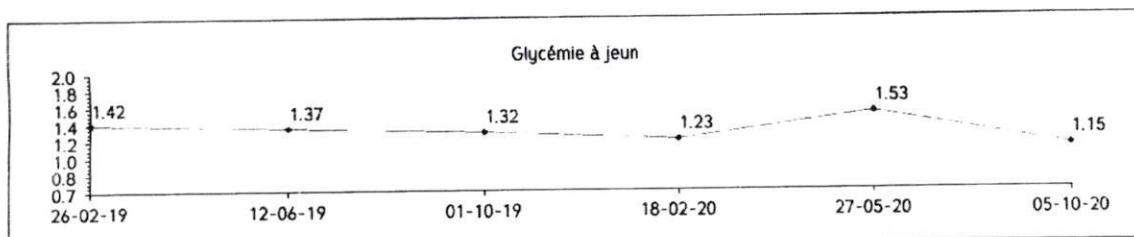
27-05-2020

Glycémie à jeun [AC]  
(Dosage enzymatique)

1.15 g/L  
6.38 mmol/L

(0.74-1.09)  
(4.11-6.05)

1.53



27-05-2020

Hémoglobine glyquée (HbA1C)  
(Technique HPLC/D10 BIORAD (NGSP/DCCT))

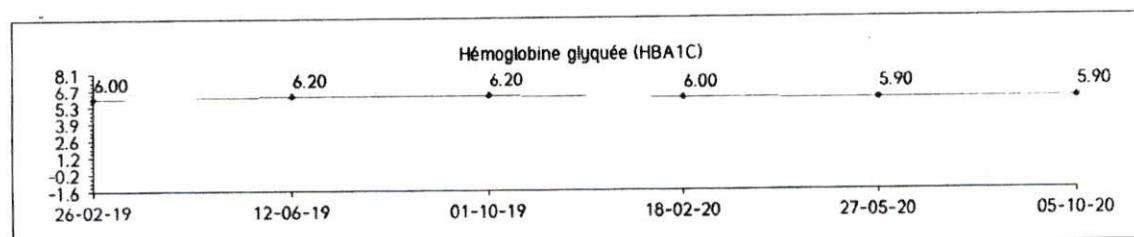
5.9 %

5.9

Interprétation (NGSP/DCCT):

Sujet non diabétique :	4.0-6.0
Sujet diabétique (selon ADA) :	>ou= 6.5
Chez le sujet diabétique, la cible	<ou = 7.0

HbA1C:



Prélèvement à domicile sur rendez-vous

394, Bd. Zerkouni - Resd. Le Casablanca - Bourgogne - 20040 Casablanca Tél.: 05 22.27.48.96 / 05 22.47.29.46 / 06 61.79.86.18 - Fax : 05 22.27.49.13  
E-mail : labocbc@gmail.com - Site web : [www.laboratoirecbc.com](http://www.laboratoirecbc.com) - INP : 093001006 - Patente : 35405458 - C.N.S.S. : 6368949 - IF : 40110273 - ICE : 001699292000019

Dr. Ouazzani



# CENTRE DE BIOLOGIE DE CASABLANCA

مختبر التحاليل الطبية

Laboratoire de Biologie Médicale

BIOCHIMIE - HEMATOLOGIE - BACTERIOLOGIE - VIROLOGIE - IMMUNOLOGIE - PARASITOLOGIE - MYCOLOGIE - PM.A.

د. هشام الوزاني التهامي

Dr. Hicham OUAZZANI TOUHAMI

Pharmacien Biologiste

Ancien interne et Attaché au C.H.U. de Montpellier  
D.U. de Fertilité Humaine de la Faculté de Médecine  
de Montpellier - D.U. d'Assurance Qualité de la Faculté  
de Pharmacie Paris V



cofrac



ACCRÉDITATION N° 8-4177

Portées disponibles

sur [www.coFRAC.fr](http://www.coFRAC.fr)

Seuls les résultats identifiés  
par le symbole [AC] sont couverts  
par l'accréditation

Dossier : 20100396

Mr KABBAJ Mohamed Hilal

Page N° : 2 / 4

Valeurs références

Antériorités

27-05-2020

0.55

Urée [AC]

(Dosage enzymatique)

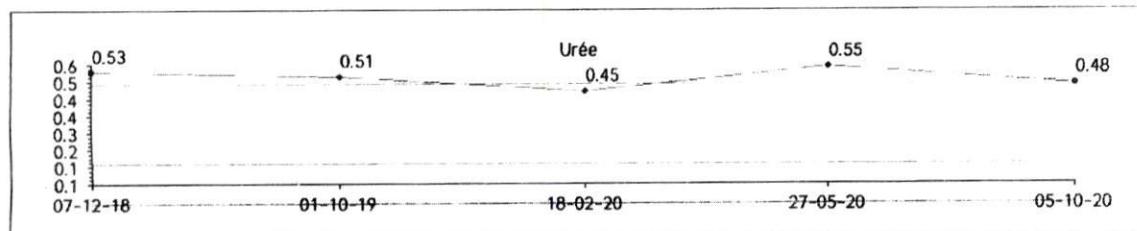
Résultat contrôlé

0.48 g/L

8.0 mmol/L

(0.16-0.48)

(2.7-8.0)



Créatinin [AC]

(Dosage cinétique)

8.2 mg/L

72.6 µmol/L

(7.0-12.0)

(62.0-106.2)

Débit de Filtration Glomérulaire (DFG) [AC]

(Selon la Formule CKD EPI)

86 ml/min/1.73m<sup>2</sup>

Valeurs de  
référence du DFG  
en fonction l'âge :

< 40 ans	> 75 mL/min/1.73m <sup>2</sup>
40-65 ans	>60 mL/min/1.73m <sup>2</sup>
>65 ans	> 45 mL/min/1.73m <sup>2</sup>

Interprétation :

Stade	DFG	Définition
1	> 90	MRC* avec DFG normal ou augmenté
2	60-89	MRC* avec DFG légèrement diminué
3A	45-59	Insuffisance rénale chronique modérée
3B	30-40	Insuffisance rénale chronique modérée
4	15-29	Insuffisance rénale chronique sévère
5	< 15	Insuffisance rénale chronique terminale

\*avec marqueurs d'atteinte rénale : albuminurie, hématurie, leucocyturie, ou anomalies morphologiques ou histologiques, ou marqueurs de dysfonction tubulaire, persistant plus de 3 mois (deux ou trois examens consécutifs)

NB : L'équation CKD EPI est validée pour les personnes de moins de 75ans et avec un IMC < 30kg/m<sup>2</sup>.

Prélèvement à domicile sur rendez-vous

Dr Ouazzani



# CENTRE DE BIOLOGIE DE CASABLANCA

مختبر التحاليل الطبية

Laboratoire de Biologie Médicale

BIOCHIMIE - HEMATOLOGIE - BACTERIOLOGIE - VIROLOGIE - IMMUNOLOGIE - PARASITOLOGIE - MYCOLOGIE - P.M.A.



د. هشام الوزاني التهامي

Dr. Hicham OUAZZANI TOUHAMI

Pharmacien Biologiste

Ancien interne et Attaché au C.H.U. de Montpellier  
D.U. de Fertilité Humaine de la Faculté de Médecine  
de Montpellier - D.U. d'Assurance Qualité de la Faculté  
de Pharmacie Paris V

**cofrac**



ACCREDITATION N° 8-4177

Portées disponibles

sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

Seuls les résultats identifiés  
par le symbole [AG] sont couverts  
par l'accréditation

Dossier : 20100396

Mr KABBAJ Mohamed Hilal

Page N° : 3 / 4

Valeurs références

Antériorités

27-05-2020

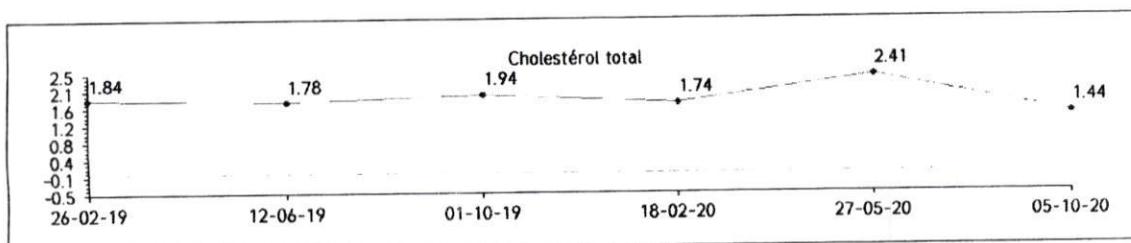
2.41

Cholestérol total

(Dosage colorimétrique enzymatique)

1.44 g/l  
3.72 mmol/L

(<2.00)  
(<5.16)



27-05-2020

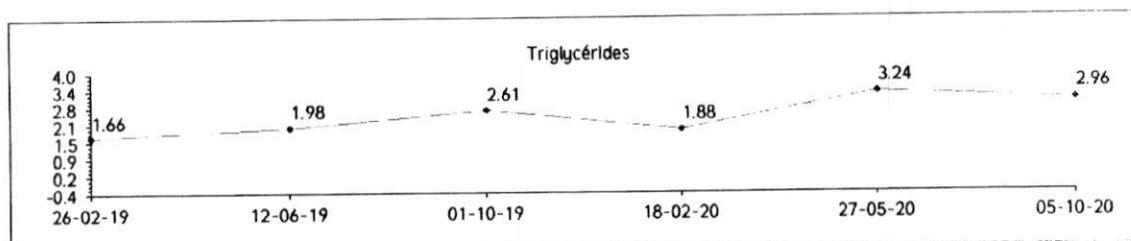
3.24

Triglycérides

(Dosage colorimétrique enzymatique)

2.96 g/L  
3.34 mmol/L

(<1.50)  
(<1.70)



Prélèvement à domicile sur rendez-vous

394, Bd. Zerkouni - Resd. Le Casablanca - Bourgogne - 20040 Casablanca Tél. : 05 22.27.48.96 / 05 22.47.29.46 / 06 61.79.86.18 - Fax : 05 22.27.49.13  
E-mail : [labocbc@gmail.com](mailto:labocbc@gmail.com) - Site web : [www.laboratoircbc.com](http://www.laboratoircbc.com) - INP : 093001006 - Patente : 35405458 - C.N.S.S. : 6368949 - IF : 40110273 - ICE : 001699292000019

Dr. Ouazzani



# CENTRE DE BIOLOGIE DE CASABLANCA

مختبر التحاليل الطبية

Laboratoire de Biologie Médicale

BIOCHIMIE - HEMATOLOGIE - BACTERIOLOGIE - VIROLOGIE - IMMUNOLOGIE - PARASITOLOGIE - MYCOLOGIE - P.M.A.

د. هشام الوزاني التهامي

Dr. Hicham OUAZZANI TOUHAMI

Pharmacien Biologiste

Ancien interne et Attaché au C.H.U. de Montpellier  
D.U. de Fertilité Humaine de la Faculté de Médecine  
de Montpellier - D.U. d'Assurance Qualité de la Faculté  
de Pharmacie Paris V



**cofrac**



ACCRÉDITATION N° 8-4177

Portées disponibles

sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

Seuls les résultats identifiés  
par le symbole [AC] sont couverts  
par l'accréditation

Dossier : 20100396

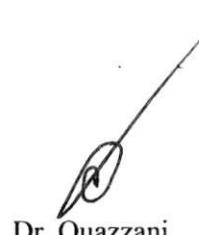
Mr KABBAJ Mohamed Hilal

Page N° : 4 / 4

	Valeurs références	Antériorités
		27-05-2020
<b>VITAMINE D2/D3</b> (Technique ELIFA)	<b>28.1</b> ng/mL <b>70.3</b> nmol/L	20.2
Valeurs souhaitables :	30–100 ng/mL(75–250 nmol/L)	
Insuffisance :	10–30 ng/mL (25–75 nmol/L)	
Déficience :	<10 ng/mL (<25 nmol/L)	
Toxicité :	>100 ng/mL(>250 nmol/L)	
<b>VITAMINE D2/D3</b>		
117.5 102.5 87.5 72.5 57.5 42.5 27.5 12.5	23.70 19.80 22.30 19.60 20.20 28.10	26-02-19 12-06-19 01-10-19 18-02-20 27-05-20 05-10-20

Prélèvement à domicile sur rendez-vous

394, Bd. Zerkouni - Resd. Le Casablanca - Bourgogne - 20040 Casablanca Tél.: 05 22.27.48.96 / 05 22.47.29.46 / 06 61.79.86.18 - Fax : 05 22.27.49.13  
E-mail : [labcbc@gmail.com](mailto:labcbc@gmail.com) - Site web : [www.laboratoirecbc.com](http://www.laboratoirecbc.com) - INP : 093001006 - Patente : 35405458 - C.N.S.S. : 6368949 - IF: 40110273 - ICE: 001699292000019



Dr. Ouazzani

**DR. BENJELLOUN EL MOSTAFA KAMAL**  
Omnipraticien

Diplômé en Diabétologie et Nutrition  
de L'Université de Bordeaux

Membre de la Société Francophone  
de Diabétologie (SFD)

Diplômé en Echographie Générale  
de la Faculté de Médecine de Montpellier

Diplômé en Médecine de Sport  
de la Faculté de Médecine de Rennes

Electrocardiogramme

Résidence El Mansour N° 12 - Bd. Ghandi  
Cabinet : 05 22 36 78 77 - Casablanca

Urgences : 06 61 32 74 20

**الدكتور بن جلون المصطفي كمال**  
**طبيب عام**

حاصل على دبلوم مرض السكري والتغذية  
من كلية الطب ببوردو

عضو في الجمعية الفرنسية  
لداء السكري

حاصل على دبلوم التفحص بالصدى  
من كلية الطب بمونبلي

حاصل على دبلوم الطب الرياضي  
من كلية الطب ببرين

تخطيط القلب

إقامة المنصور رقم 12 - شارع غاندي  
العيادة : 05 22 36 78 77 - الدار البيضاء  
مستعجلات : 06 61 32 74 20

01 Oct 2020

CASABLANCA, LE

الدار البيضاء، في

Kalbaj Hilel

- Hb A1c
- glycémie à jeun
- cholest. totale,
- triglycérides
- DFG par rapport
- urie
- vit D

**DR BENJELLOUN M KAMAL**  
Diplômé en Diabétologie et Nutrition de Bordeaux  
Diplômé en Médecine de Sport de Rennes  
Diplômé en Echographie Générale de Montpellier  
Résidence El Mansour N° 12 Bd. Ghandi - Casablanca  
Tél: 05 22 36 78 77      Gam: 06 61 32 74 20

E-mail : drkamalbenj@yahoo.fr

CENTRE DIABÉTOLOGIE & NUTRITION  
Dr. Kamal Benjelloun  
E-mail : drkamalbenj@yahoo.fr  
Télé : 05 22 36 78 77